

# Déclinaison pratique des recommandations sanitaires

Club/parents/encadrants/collectivités locales

*Conditions un peu drastiques (c'est un euphémisme) mais nécessaires à la reprise d'activité dans le respect du protocole sanitaire national renforcé.*

## Conditions pour se rendre au gymnase :

- ✓ Si cas contact ou cas confirmé : **ne pas se rendre au gymnase !**
- ✓ **Vérifier la température** de votre enfant au domicile, avant le départ pour le gymnase ;
  - si > 38,0°C :
    - ne pas se rendre au gymnase,
    - prévenir l'encadrant de son absence.
- ✓ **Arriver en tenue** (5 minutes avant d'entrée et ne pas stationner à l'extérieur après la séance : vestiaires collectifs devraient demeurer fermés !)

## MESURES GÉNÉRALES

- La fréquentation des gymnases sera **interdite aux parents** sauf pour les mineurs de moins de 6 ans (exception pour le babyhand qui nécessite la participation des parents. Celle-ci étant une condition essentielle au bon fonctionnement des séances et donc au respect des distances physiques. Mesure particulière mais malgré tout dans le limite du respect de la jauge indiquée à l'entrée du gymnase) ;
- La **durée des séances** d'entraînement sera **modulée** afin pour **limiter le nombre de participants** dans le gymnase et **gérer les entrées et sorties** :
  - Les **effectifs seront limités à 27 joueurs et 3 encadrants maximum** ( ;
  - **La jauge sera donc de 30 personnes** : 27 joueurs (et/ou parents pour le babyhand) maximum et 3 encadrants) ;
- Les joueurs n'entrent qu'en **présence de leur encadrant** à l'entrée du gymnase ;
- Des **poubelles spécifiques** pour recevoir masques et mouchoirs en papier seront installées et un affichage le précisera.



## Pour les pratiquants :



- **Apporter une gourde** ou une bouteille **individuelle et personnalisée** (en aucun cas de ne partager leur gourde ou leur bouteille avec une personne extérieure à leur foyer) ;
- Porter son **équipement personnel** (tenue, chaussures, ballon, serviette...) à l'arrivée au gymnase ;
- **Arriver au gymnase en survêtement ou vêtus chaudement** pour pouvoir se couvrir à l'issue de la séance ;
- Les échanges d'effets personnels (ex. serviette) sont **interdits** !

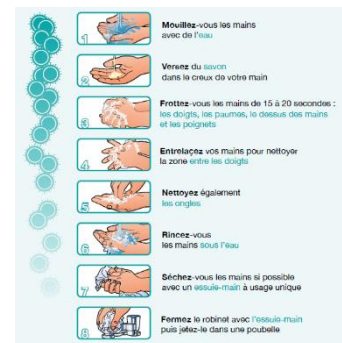
### Pour les encadrants :

- Si des équipements partagés sont indispensables, ils seront **désinfectés après chaque séquence** ;
- **Nettoyage** des poignées de portes entre chaque séance (le plus simple étant de laisser les portes ouvertes... ...mais en hiver ce n'est pas très écologique !) ;
- L'**aération** par ouverture des portes de secours du gymnase sera réalisée entre chaque séance pendant **15 min** (à condition qu'elles ne déclenchent pas systématiquement l'alarme incendie ;
- Renseigner les **registres de présence** du gymnase ;
- Veiller au **non brassage** des groupes.



### LE LAVAGE DES MAINS

- Le lavage des mains doit être réalisé, **à minima** :
  - à l'**arrivée** dans le gymnase et/ou au début de chaque séance ;
  - avant la reprise de séance lorsque le mineur est allé **aux toilettes** ;
  - à la **fin de la séance** et/ou à la sortie du gymnase ;
  - lavage de main en rentrant **au domicile**.
- Laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant **30 secondes** ;
- **Séchage** doit être **soigneux** en utilisant une serviette en **papier jetable** (sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre) ;
- À défaut, l'utilisation d'une **solution hydro-alcoolique** peut être envisagée (sous l'étroite surveillance d'un adulte pour les mineurs de moins de onze ans) ;
- **Distributeurs de produits hydro-alcooliques** au minimum à l'entrée et à la sortie du gymnase seront mis à disposition des participants.



### LE PORT DU MASQUE<sup>1</sup>

- Dès l'**entrée dans le gymnase** et en dehors des temps de pratique sportive :
  - le **port du masque est obligatoire** pour :
    - les encadrants ou toute personne prenant part à l'accueil,
    - les éducateurs pendant les séances,
    - les mineurs de six ans ou plus.
- **Pendant leur pratique sportive** :
  - Les mineurs ne sont pas soumis à l'obligation du port du masque. Il sera **retiré au début de l'activité physique** et remis à la fin de la séance.
- Il appartient aux responsables légaux de **fournir les masques à leurs enfants**.



<sup>1</sup> Masque grand public en tissu réutilisable de catégorie 1, couvrant nez, bouche et menton, et répondant aux spécifications AFNOR S76-001 (niveau UNS 1) ou masque à usage médical normé

## Informations à lire et à respecter pour la reprise de l'activité handball au sein de l'ASPTT Saint-Lô !

(Cadre défini par le protocole national renforcée du MENJS en date du 28/11/2020)

- Une réserve de masques pour les mineurs sera prévue pour exceptionnellement en fournir à ceux qui n'en disposeraient pas.

### Informations affichées dans le gymnase :



- **Interdiction de boire aux robinets** des sanitaires ;
- Affichage du **plan de nettoyage** périodique avec suivi sera assuré dans les locaux avec une attention soutenue pour toutes les surfaces, objets et matériels exposés à des contacts corporels et susceptibles d'être contaminés, en particulier dans les toilettes (poignées de portes, rampes, etc.) ;
- **Jauge** dans le gymnase (à minima conforme au Règlement sanitaire départemental type (RSDT) et au code du travail pour les salariés ou animateurs) ;
- Rappel des **conditions de fonctionnement** particulières liées à la reprise de l'activité ;
- **Port du masque** obligatoire ;
- Rappel des **gestes barrières** ;
- **Lavage des mains** obligatoire



### Recommandation complémentaire :

- Installer l'application TousAntiCovid (sur téléphone de votre enfant si il en a un)

↪ **Tout cela pour...** ↩



*...le plaisir de se retrouver ...*

*...en respectant les distances (2 mètres) !*